

mlq

Mouvement laïque québécois

LA LAÏCITÉ EST UN HUMANISME

Énoncé de principes humanistes du Mouvement laïque québécois

Considérant que l'humanisme laïque est une philosophie qui recherche l'épanouissement de l'être humain en se fondant sur ses capacités intellectuelles et éthiques en dehors de toute référence surnaturelle, le Mouvement laïque québécois se définit comme une organisation humaniste et fait siens les principes suivants :

- l'humanisme affirme que les êtres humains sont responsables du sens qu'ils donnent à leur vie;
- l'humanisme est fondé sur la compassion et l'empathie de l'être humain envers ses semblables;
- l'humanisme vise le plein développement de chaque être humain;
- l'humanisme est l'un des fondements de la laïcité; conséquemment, les humanistes défendent la liberté de conscience de même que la séparation du religieux et du politique;
- les humanistes poursuivent une éthique indépendante des notions et préceptes dictés par les religions;
- les humanistes soutiennent l'application des principes de la démocratie dans tous les rapports sociaux; ils œuvrent au développement et à la défense des libertés fondamentales, de la justice et de l'équité sociale de même que pour l'élimination des discriminations;
- les humanistes recourent à la raison et à la méthode scientifique comme guide d'action et de compréhension de la réalité;
- les humanistes préconisent la résolution pacifique des conflits entre les individus, les groupes et les nations;
- les humanistes affirment que les êtres humains font intrinsèquement partie de la nature et que leur survie, comme celles des autres formes de vie, dépend de la protection de la qualité de l'environnement.

CITÉ LAÏQUE

Revue humaniste du Mouvement laïque québécois

www.mlq.qc.ca

Numéro 9 - printemps 2007 - 8\$



Dans ce numéro :

Qu'est qui ne va pas avec le hidjab?

Mémoire sur les accommodements religieux à l'école

Charles Taylor est-il compromis avec le Prix Templeton?

Marian Dale Scott : la peintre bourgeoise qui aimait le prolétariat

MLQ Le Mouvement laïque québécois

Le Mouvement laïque québécois (MLQ) est un organisme sans but lucratif dont la raison d'être est la défense de la liberté de conscience, la séparation des Églises et de l'État et la laïcisation des institutions publiques.

La laïcité mise de l'avant par le Mouvement laïque québécois est respectueuse de la liberté de religion qui toutefois doit s'exercer dans les limites et le respect des lois civiles. Cohérent avec le fait que la laïcité est le principe fondamental à la base des chartes des droits et libertés de la personne, le MLQ est solidaire des autres luttes qui visent à défendre et promouvoir ces droits fondamentaux.

La lutte pour la déconfessionnalisation du système scolaire et l'instauration d'écoles laïques sur l'ensemble du territoire québécois constitue l'un des principaux objectifs du MLQ. Il est également actif dans d'autres dossiers où la liberté de conscience est concernée. Ainsi, le MLQ est intervenu dans le débat sur l'avortement, sur l'élargissement de l'accès au mariage civil, sur la question de la monarchie constitutionnelle et de la souveraineté d'un Québec républicain ainsi que dans le dossier de la prière dans les assemblées municipales. Ses porte-parole participent à de nombreux débats dans les médias portant sur divers sujets d'actualité liés à la laïcité.

Le Mouvement laïque québécois édite, depuis 2004, la revue *Cité laïque*. La revue est distribuée aux membres et est disponible par abonnement postal à tous ceux qui s'intéressent à la promotion de la laïcité. Le MLQ décerne également chaque année le Prix Condorcet pour souligner la contribution notoire d'une personne ou d'un groupe de personnes à la promotion et à la défense de la laïcité au Québec.

CITÉ LAÏQUE

C.P. 32132, succ. St-André
Montréal (Québec)
H2L 4Y5
(514) 985-5840

Comité de rédaction
Daniel Baril, rédacteur en chef
Claude J.M. Braun, assistant

Correctrices
Hélie Amberni
Rolande Ostiguy

Maquette et infographie
Didier Dubois, Openfieldstudio.com

Page couverture
Scénario : Sylvie Paquette
Daniel Baril
Réalisation : Marylise Devoyault

Abonnement (3 numéros)
- individu : 25 \$
- organisme : 50 \$
www.mlq.qc.ca
© Mouvement laïque québécois 2007
Publié par L'Incrédule, Montréal.
Dépôt légal : Bibliothèque nationale
du Québec
2e trimestre 2007

Les propos tenus dans les articles de Cité Laïque sont sous la responsabilité de l'auteur et ne représentent pas — sauf indication contraire — la position officielle du Mouvement laïque québécois. Un droit raisonnable de réponse sera accordé à quiconque en fera la demande.

Les Sceptiques du Québec



Promouvoir la pensée rationnelle
et l'esprit critique...
parce qu'il est si facile de se tromper !

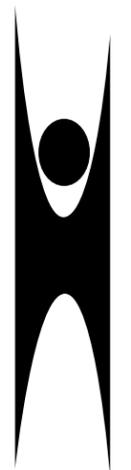
Venez participer à nos soirées-conférences
mensuelles
ou abonnez-vous à notre revue sur le scepticisme.

Renseignements sur la prochaine soirée et

www.sceptiques.qc.ca

Tél. : 514-990-8099

Fondation humaniste du Québec



Participez à la promotion permanente de la pensée critique et des valeurs humanistes dans notre société en inscrivant, dans votre testament, un legs en faveur de la Fondation humaniste du Québec.

Vous pouvez aussi en devenir membre à vie avec un don de 100 \$.

Voyez le site <http://fondhum.org> pour plus d'informations sur les objectifs de la Fondation et les avantages fiscaux disponibles.

Formulaire d'adhésion et d'abonnement annuels

1. Je désire adhérer au **Mouvement laïque québécois** (revue incluse)

2. Je désire seulement m'abonner à la revue **Cité laïque** (publié 3 fois par année)

Dans les deux cas, la cotisation est de 25\$ par membre individuel et est de 50\$ par organisme.

Ci-joint un chèque de \$ **Mouvement laïque québécois**

Nom et prénom : _____

Organisme : _____

Adresse postale : _____

Code postal : _____

Téléphone : (____) _____

Adresse de courrier électronique : _____

Commentaires : _____

Faire parvenir à :

Mouvement laïque québécois

C.P. 32132. Succ. St-André
Montréal (Québec)
H2L 4Y5

Tél. : (514) 985-5840

www.mlq.qc.ca

Sommaire

- | | | |
|-----------|---|-----------------|
| 4 | Éditorial
Qu'est-ce qui ne va pas avec le hidjab? | Daniel Baril |
| 6 | Courrier
Nourriture cachère dans un hôpital laïque | Claudette Jobin |
| 7 | Nouvelles brèves d'ici et d'ailleurs | |
| 8 | Mémoire sur les accommodements religieux à l'école | MLQ |
| 12 | Charles Taylor est-il compromis avec le Prix Templeton? | David Rand |
| 17 | La coopération entre les organisations laïques est essentielle | Bobbie Kirkhart |
| 20 | Marian Dale Scott : la peintre bourgeoise qui aimait le prolétariat | Claude Braun |
| | Rions un peu | |
| 23 | L'abolition des limbes | Claude Braun |
| 24 | Le pontife du Temple de l'astral dénonce le sécularisme | David Rand |
| | Rubrique livres | |
| 25 | Ce fanatisme qui mine nos démocraties de l'intérieur | Daniel Laprès |
| 27 | La contagion sacrée | Daniel Laprès |

Conseil national du Mouvement laïque québécois Année 2007

Président : Henri Laberge

Vice-présidente : Marie-Michelle Poisson

Directeur général : Régent Couture

Directeur des communications : Daniel Baril

Secrétaire : Paul Drouin

Webmestre : David Rand

Administrateurs

Richard Aubert

Joseph Aussedat

Claude Braun

Luce James

Responsables non élus

Trésorier : Luc Alarie

Conseiller juridique : Me Luc Alarie

Registraire : Hélène Chapleau

Comité de parrainage

Normand Baillargeon Professeur en éducation à l'UQÀM

Jacinthe Baribeau Psychologues pour la paix

Gaétan Breton Organisme Eau Secours !

Henry Morgentaler Association humaniste du Canada

Henri Salembier Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées

Qu'est-ce qui ne va pas avec le hidjab?

Loin d'être un simple bout de tissu, ce voile est la marque du fondamentalisme musulman.

Daniel Baril, rédacteur en chef

Après les écoles, les tribunaux et les milieux de travail, les militants du hidjab sont maintenant à l'assaut des clubs sportifs. Deux nouveaux incidents se sont en effet produits ce printemps concernant le port de ce foulard dans des compétitions de soccer et de taekwondo.

En quoi un simple bout de tissu sur la tête peut-il constituer un empêchement légitime de participer à un sport? En fait, si ces musulmanes voilées (qui représentent entre 8 et 10 % des musulmanes) tiennent tant à ce voile, c'est justement parce que ce n'est pas qu'un simple bout de tissu.

Pour tenter d'y voir clair, demandons-nous pourquoi le hidjab pose problème alors que des tenues tout aussi exotiques, comme les tenues indiennes ou africaines, ne semblent déranger personne. Même le voile de Benazir Bhutto, l'ex-présidente du Pakistan, ne suscitait aucune réaction hostile. Ce n'est donc pas la différence qui dérange, contrairement à ce qu'affirment les «accommodatistes», mais ce qui est exprimé par ce type spécifique de voile.

Tuer la beauté du monde

Lorsqu'une musulmane choisit de porter le hidjab – et donc de cacher son cou, ses oreilles et le moindre bout de cheveu –, plutôt qu'un autre type de foulard, un simple bandeau ou un médaillon symbolique de l'islam, elle ne fait pas qu'exprimer son identité musulmane mais le choix d'un type d'islam, c'est-à-dire l'islam fondamentaliste ou intégriste. Elle franchit un pas qui la distingue des autres musulmanes et indique qu'elle fait désormais passer sa religion avant toute autre considération. Les musulmanes voilées et les sikhs enturbannés apparaissent ainsi comme les «bérets blancs» de l'islam et du sikhisme.

Ce choix de vie ne regarde que l'individu concerné mais, si le choix est fait en toute liberté, il faut accepter les

contraintes qui viennent avec. On n'a pas à demander à ce que l'ensemble de la société civile – allant des employeurs jusqu'aux clubs sportifs – ou les institutions publiques comme l'école et les hôpitaux modifient leurs règles pour s'ajuster à ce choix.

Les sports ont leurs propres codes vestimentaires qui peuvent être justifiés par la sécurité, par la nécessité d'assurer les mêmes conditions à tous, par l'esprit d'équipe, par la discipline du sport lui-même. Si je veux jouer au golf, je ne pourrai pas le faire en short et en chemise; cet interdit n'est aucunement justifié par la pratique du golf ni par la sécurité; c'est le code du milieu. Si j'entre dans une mosquée, je dois enlever mes chaussures; de la même façon, les musulmans doivent accepter les règles du jeu en dehors de leur univers religieux.

Les musulmanes voilées et les sikhs enturbannés sont les «bérets blancs» de l'islam et du sikhisme.

Un linceul ensanglanté

Mais il y a pire encore. Le hidjab a son histoire et cette histoire n'est pas rose; elle est plutôt rouge. La vague actuelle de revendications associées au hidjab vient de la révolution khomeyniste de 1979 en Iran. Le mouvement intégriste a par la suite gagné les pays du nord de l'Afrique. Dans les années 80 et au début des années 90, c'est par milliers que les femmes iraniennes, égyptiennes, algériennes et afghanes ont été violées, défigurées au vitriol et égorgées pour ne pas avoir porté le voile. L'intégrisme musulman a ensuite débordé en Europe puis ici.



Alarie Legault Hénault

▪ A V O C A T S ▪

Luc Alarie

lucalarie@alarielegault.ca

<http://www.alarielegault.ca>

Téléphone: (514) 527-0371 poste 234 ▪ Télécopie: (514) 527-1561
507, Place d'Armes, bureau 1210, Montréal QC, Canada H2Y 2W8

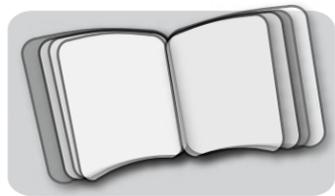
Studio confortable dans une maison tranquille et accueillante.

Avec douche et toilette privées
Concierge 24h sur les lieux • Court et moyen terme

Situation idéale pour séjour à Montréal!

À deux pas du métro Berri-Uqam et de la Station Centrale d'autobus • À 15 min. de marche du centre-ville • Près des hôpitaux Notre-Dame et Saint-Luc, des universités UQAM, McGill et Concordia
À distance de marche agréable du fameux plateau Mont-Royal, du Village (Nous sommes Gay friendly), du Vieux-Montréal, du festival de Jazz de Montréal, du festival Juste pour rire, et même du Grand-Prix.

Pour connaître les disponibilités contactez vos hôtes Yves et Hélène.
studio335montreal@hotmail.com
Réponse assurée • We also speak english



La contagion sacrée (suite)

qu'à penser à ces pays d'Afrique où le catholicisme exerce toujours une influence prépondérante, et où l'Église, par sa proclamation insensée et criminelle de l'interdiction du préservatif, favorise directement l'hécatombe du Sida).

En plus d'exposer l'origine de cette contagion sacrée que sont les croyances religieuses et superstitieuses, d'Holbach procède dans ce petit livre à une magistrale démonstration du fait que les religions sont nettement incompatibles avec la morale la plus élémentaire et avec les devoirs de chaque être humain à l'égard de son prochain. En effet, les croyances religieuses et superstitieuses déresponsabilisent l'individu par rapport à sa propre conscience ; aux yeux des dirigeants religieux, celle-ci ne doit servir que de hochet aux interprètes exclusifs de la volonté divine qu'ils prétendent être, tout en cherchant à imposer le joug de leur domination sur l'ensemble des sociétés qu'ils détiennent dans leurs griffes.

Pire encore, comme d'Holbach le démontre également, les religions permettent souvent de justifier ce qui, trop souvent, se révèle immoral, cruel et inhumain. Bien entendu, comme d'Holbach nous en fait également la démonstration, lorsque les religions sont affaiblies (comme c'est le cas présentement chez nous), elles se font volontiers « humbles », « tolérantes » et « servantes ». Mais dès qu'elles peuvent saisir les rênes du pouvoir sur une nation (comme c'est présentement le cas dans bien des pays), elles se révèlent sans tarder dans leur vraie nature, en imposant notamment des régimes barbares qui s'empressent d'écraser, à coups de cruautés innommables qui révoltent la conscience humaine, tout ce qui tente de s'opposer à leur despotisme inhérent.

Actualité du propos

Ces lignes de d'Holbach conservent toute leur actualité, particulièrement à notre époque de résurgence des intégrismes et autres obscurantismes :

«Dieu ne parle jamais aux mortels que par des interprètes, et ceux-ci ne le font parler que suivant leurs propres intérêts; et ces intérêts sont toujours très opposés à ceux de la société. Le vulgaire imbécile ne distinguera jamais son prêtre de son dieu. Dupe de sa confiance aveugle, il n'examinera point ses ordres, il

marchera tête baissée contre ses ennemis, et sans s'informer jamais du sujet de la querelle (qu'il serait d'ailleurs incapable d'entendre), il égorgera sans scrupule ou s'exposera à mourir pour la défense d'une cause dont il n'est point instruit.

Toute âme en qui le fanatisme religieux n'a point éteint les sentiments de l'humanité, est brûlée d'indignation et déchirée de pitié à la vue des barbaries, des perfidies et des tourments recherchés que la fureur religieuse a fait inventer aux hommes. Ce fut communément au nom de Dieu et pour venger sa gloire que les plus grands forfaits se sont commis sur la Terre.»

Des propos comme ceux de d'Holbach, qu'il s'agisse de ceux contenus dans ces brefs extraits ou dans le reste de ses œuvres, relèvent de l'évidence, à condition toutefois d'avoir le moindre conscience des faits de l'histoire humaine passée ou présente. Mais cette évidence-là, force est d'admettre que trop peu la reconnaissent, même de nos jours alors que nous avons commis l'erreur de croire que l'obscurantisme avait été terrassé par les progrès de la civilisation. C'est pourquoi les propos et les analyses d'Holbach devraient être davantage entendus et réitérés qu'ils n'ont pu l'être jusqu'ici, quitte à faire sourciller les fanatiques de toutes sortes, qu'ils soient chrétiens, musulmans, juifs, ou de quelque religion ou croyance superstitieuse que ce soit.

Et si ceux-là s'en ressentent alors heurtés dans leurs croyances, c'est leur affaire et ça ne concerne qu'eux, tout comme, pour notre part, c'est nous que cela concerne lorsque notre conscience humaine est heurtée et blessée devant les atrocités et cruautés commises hier et aujourd'hui au nom des religions et de leurs divinités fabriquées par d'habiles fumistes. Et cela, c'est sans mentionner les bêtises aliénantes qu'elles ne cessent de répandre et qui font injure à l'esprit humain.

En un mot, lire d'Holbach, c'est s'aider soi-même à comprendre pourquoi et comment les religions ont toujours été ce qu'elles demeurent plus que jamais à notre époque : la plus grande calamité que le genre humain se soit imposée à lui-même.

Qu'est-ce qui ne va pas avec le hidjab?(suite)

Le premier cas de hidjab à l'école s'est présenté en 1994 au Québec alors qu'au début des années 90 on ne voyait aucun hidjab à Montréal malgré que 45 000 musulmans y vivaient. Évidemment, l'immigration n'est plus la même. Mais il faut aussi savoir qu'un pays comme la Turquie, dont 99 % de la population est musulmane, a interdit le port du voile dans ses institutions publiques. L'Iran du Chah avait fait de même et des Égyptiennes ont aussi déjà réclamé son interdiction. L'Algérie d'avant le Front islamique du salut et la Palestine des années 70 ne connaissaient pas ce type de voile.

On ne peut pas nous demander d'ignorer ou d'oublier cette réalité. Vu sous cet angle, le hidjab apparaît comme un linceul ensanglanté; sa banalisation et son expansion partout dans le monde consacrent la victoire des intégristes. Que certaines musulmanes le revendiquent au nom d'un «cheminement spirituel» ne change rien à ce fait. Qu'on nous explique pourquoi le cheminement spirituel passe tout à coup la forme par le port de ce vêtement imposé par le sang. Si, par ailleurs, il s'agissait vraiment d'exprimer un cheminement spirituel, pourquoi ne serait-ce le lot que des femmes et pourquoi l'impose-t-on aux non-musulmanes dans les pays islamistes?

Le hidjab est en fait un instrument de régulation du rapport entre les sexes. C'est le bout du fil de l'intégrisme religieux à: tirez sur ce fil et tout le reste viendra avec. Une société démocratique doit savoir fixer ses règles et ses limites et ne pas céder à ceux qui veulent faire prévaloir leurs principes religieux sur l'ensemble des règles de la vie sociale et ceci au détriment des lois civiles laïques.



«Dans des villages égyptiens et dans d'autres pays arabes, certains activistes jetaient de l'acide au visage de femmes qui refusaient de porter le voile; le lendemain, toutes les femmes du village étaient voilées.»

Rachad Antonius, sociologue, lors du reportage «Le voile révélateur», TV5, 11 mars 2007.

Nouvelles brèves d'ici ...



Fausse nouvelle sur la prière à Laval

Contrairement à ce qu'ont mentionné le Journal de Montréal, TQS et TVA les 3 et 4 mai dernier, le jugement interdisant la récitation de la prière à Laval n'a pas été porté en appel par la municipalité. Ce dossier est bel et bien clos pour ce qui concerne Laval.

Vraies nouvelles sur la prière à Saguenay et à Verdun

Deux nouvelles plaintes ont été déposées devant la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse contre la municipalité de Saguenay et contre l'arrondissement de Verdun où les maires persistent à maintenir la récitation de la prière malgré le précédent juridique établi à Laval. Le Mouvement laïque québécois a endossé ces deux nouvelles plaintes.

«Ceci n'est pas un crucifix», prise 2

À la longue liste de politiciens qui se sont prononcés pour le maintien du crucifix à l'Assemblée nationale parce qu'il s'agit d'un «objet culturel» (liste présentée dans l'éditorial de Cité laïque no 8), il faut ajouter Françoise David et Amir Kadir, coprésidents de Québec solidaire, et Claude Trudel, maire de l'arrondissement de Verdun, qui a fait le même commentaire pour le crucifix à son hôtel de ville.



D'autres nouvelles brèves page 7



Nourriture cachère dans un hôpital laïque

La Ligue des femmes du Québec demande de mettre fin à cette pratique soutenue par les fonds publics.

Au Québec, tous les hôpitaux publics sont laïques de par la loi, même si certains ont conservé une dénomination pouvant être associée à une religion, comme l'Hôpital général juif de Montréal. Cet hôpital sert néanmoins de la nourriture cachère à tous ceux qui y séjournent, visiteurs, employés et bénéficiaires. L'année dernière, un ambulancier avait dû porter plainte devant la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse parce qu'on l'avait expulsé de la cafétéria pour cause de sandwich non cachère!

En février dernier, la Ligue des femmes du Québec demandait au directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, David Levine, d'intervenir afin de faire cesser l'imposition à tous de cette cuisine conçue selon des convictions religieuses. L'Agence a répondu qu'elle n'entendait pas intervenir et a précisé que l'hôpital «offre à ses employés, à sa clientèle et à ses visiteurs, différents endroits où ils peuvent acheter ou manger de la nourriture non cachère». Cité laïque publie ici la deuxième lettre de la Ligue des femmes envoyée à M. Levine suite à cette réponse.

Claudette Jobin
Présidente - Ligue des femmes du Québec

Monsieur David Levine
Président-directeur général
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

[...] Selon les données fournies lors des audiences de la Commission des droits de la personne du Québec et rapportés dans Canadian Jewish News, sur les quelques 25 000 patients admis annuellement à l'Hôpital général juif- Sir Mortimer B. Davis, 28% sont de religion juive, ce qui ne veut pas dire qu'ils exigent tous de la nourriture cachère, loin de là.

Ceci permet d'estimer que, si on leur donnait le choix, ceux qui exigeraient de la nourriture cachère sont 4 à 5 fois moins nombreux que ceux qui ne le feraient pas. Quant au personnel et aux visiteurs, on peut supposer que les proportions sont analogues. Il n'y a donc aucune justification à imposer à la majorité de la clientèle et du personnel d'un hôpital public une nourriture que la religion d'une faible minorité prescrit.

En second lieu, relisons pour bien saisir la signification des mots précités: «l'établissement offre à ses employés, à sa clientèle et aux visiteurs différents endroits où ils peuvent acheter et manger de la nourriture non cachère». Cela revient à dire aux patients: «Si le cabaret cachère ne vous convient pas, allez vous acheter vous-même autre chose qui ne sort pas de nos cuisines!» Du point de vue de la gratuité du séjour à l'Hôpital général juif, c'est une attitude que l'Agence endosse un peu trop facilement.

Pourquoi ne questionnez-vous pas le monopole caché décrit sur le site internet de l'hôpital, tant en français qu'en

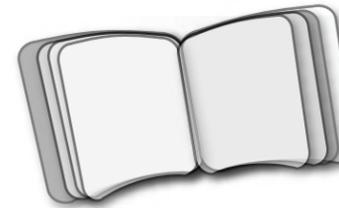
anglais: « *All food prepared and served in the hospital is kosher, conforming to Jewish dietary laws* ».

Par comparaison, le Mount Sinai Hospital de Toronto décrit ses pratiques alimentaires sur son site internet de la façon suivante: « *Kosher and Chinese meals are available on request at the time of admission or by informing the nursing unit administrator or dietitian. Kosher meals are prepared in the Kosher kitchen with strict adherence to Jewish dietary laws.* »

En bon gestionnaire, ne devriez-vous pas regarder de plus près le singulier précédent qui consiste à s'approvisionner uniquement auprès de fournisseurs agréés par le Montreal's Vaad Ha'ir?

Le Québec serait-il le seul endroit en Amérique du Nord à imposer, à même les fonds publics, à des milliers de gens, sans qu'on leur donne le choix, une nourriture prescrite par la religion des autres? Ne pas donner le choix tire ici à conséquence. Êtes-vous conscient que le rituel d'abattage caché fait souffrir les animaux d'une façon réprouvée par les amis des bêtes? Par conséquent, chaque fois que l'Hôpital général juif sert à quelqu'un qui ne l'a pas exigé de la viande cachère, des animaux souffrent plus que nécessaire, ce qui est inadmissible.

Ressortez le dossier, cher Monsieur Levine, et faites savoir à l'Hôpital les principes qui l'aideront à mettre de l'ordre dans ce fouillis.



La contagion sacrée

Une œuvre importante de Paul-Henri Thiry D'Holbach à (re)découvrir

Daniel Laprès

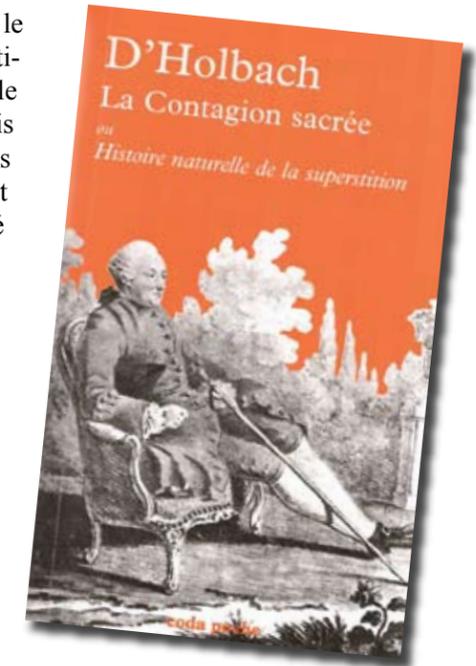
Ne craignons pas de l'affirmer : il nous faut préserver dans notre société le droit de critiquer et de dénoncer les religions et les croyances superstitieuses, quelles qu'elles soient, et aussi celui d'affirmer haut et fort, si on le pense, qu'elles sont absurdes, aliénantes et insensées, et cela sans jamais qu'on ait à se sentir gêné de soutenir qu'elles proviennent de pures fables inventées de toute pièce par des hommes. Sans un tel droit, il devient impossible de prétendre qu'une société vit sous le régime de la liberté absolue de conscience.

Et la liberté absolue de conscience, cela inclut notamment le droit de respecter ou non certaines croyances, et même de les dénigrer si on le veut, en les montrant pour ce qu'elles sont en réalité. En ce sens, il ne s'agit certes pas d'exiger de quiconque qu'il respecte nos convictions philosophiques ou autres, mais cependant, notre droit d'exprimer librement ce que nous pensons, lui, doit être pleinement respecté et défendu.

C'est pour alimenter la réflexion sur cette dimension cruciale pour nos libertés que l'on peut se réjouir de la récente réédition (en format poche, donc économique) d'une œuvre parmi les plus importantes de Paul-Henri Thiry d'Holbach (1723-1789), *La contagion sacrée, ou histoire naturelle de la superstition*.

Philosophe des Lumières en plus d'avoir été l'un des animateurs les plus dynamiques de l'Encyclopédie, d'Holbach reste pourtant assez méconnu, son œuvre et sa contribution à la libre pensée ayant en fait été beaucoup trop négligées, et cela jusqu'à notre époque. Son athéisme militant n'y est sans doute pas étranger, d'Holbach ayant été l'un des premiers dans l'histoire à défier les persécutions religieuses qui le menaçaient constamment pour analyser de manière incisive et sans complaisance aucune le phénomène de l'aliénation religieuse, ainsi que l'étonnante liste des dogmes, tout aussi absurdes les uns que les autres, qui servent de fondements aux religions.

C'est une petite maison française, les éditions Coda, laquelle est tenue entièrement par des humanistes bénévoles, qui s'est attelée à la tâche de faire redécouvrir ce grand humaniste dont le combat a contribué, aux côtés des Voltaire, Diderot et bien d'autres, à faire éclore le droit à la liberté de conscience dans la civilisation humaine. Il est d'ailleurs à signaler que les éditions Coda ont récemment également permis de ressortir de l'oubli d'autres œuvres



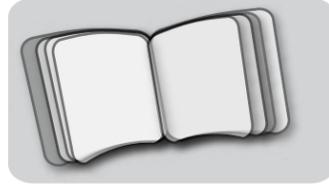
D'Holbach, *La Contagion sacrée, ou Histoire naturelle de la superstition*, Paris, éditions Coda, 2006.

importantes de d'Holbach dont, entre autres et toujours en format poche, *Le christianisme dévoilé*, *La théologie portative* et *Histoire critique de Jésus-Christ*, chacune d'elles valant vraiment le détour.

Impacts funestes des religions

Lire d'Holbach, c'est se donner les moyens de comprendre la fausseté et l'absurdité des fondements des religions, et les impacts funestes de celles-ci dans l'histoire humaine. C'est aussi percevoir les religions pour ce qu'elles sont dans leur essence même: des affabulations inventées de toute pièce pour répandre la superstition et l'esprit de soumission, afin de consolider des pouvoirs absolutistes et liberticides. C'est enfin constater que les religions ont entraîné (et entraînent toujours) des conséquences mortifères pour notre humanité, et dont il n'est nul besoin d'en réitérer la liste tellement leurs ravages sont évidents (par exemple, on n'a

Ce fanatisme qui mine nos démocraties de l'intérieur (suite)



Sifaoui décrit donc une à une les étapes de cette campagne d'agression contre le Danemark, tout en illustrant les mensonges outranciers, les manipulations sounoises et le profond et viscéral mépris des islamistes pour les droits et libertés démocratiques, dont ils usent pourtant avec effronterie pour en pervertir le sens afin d'imposer le règne de leurs passions obscurantistes.

Ce faisant, l'auteur nous aide aussi à comprendre que, malgré les calomnies lancées sous le couvert mensonger d'une prétendue dénonciation de la «xénophobie» ou du «racisme», la vérité est que ce à quoi il faut s'opposer sans faire aucune concession, ce qu'il faut combattre résolument, c'est non pas une religion en elle-même, dans ce cas-ci l'Islam, mais le fanatisme et ses tactiques sounoises et violentes. En ce sens, Mohamed Sifaoui ne fait pas que nous convier à une plus grande lucidité. Il nous incite également à proclamer haut et fort que les démocrates et les laïcs qui combattent l'actuelle résurgence du fanatisme religieux ne sont en rien islamophobes, comme osent le prétendre mensongèrement ces fanatiques qui insultent ainsi nos valeurs fondamentales, dont en particulier celle de tolérance.

Affirmer nos valeurs

Le livre de Sifaoui nous sensibilise au fait bien réel que si, de notre côté, nous faisons preuve de complaisance ou de timidité dans l'affirmation et la défense de nos valeurs fondamentales, les intégristes islamistes, eux, sont bel et bien en guerre contre notre démocratie et nos libertés. Et à cet égard, ce qu'ils ont commis au Danemark ne représente qu'un bien modeste avant-goût de ce dont le fanatisme peut se montrer capable.

Enfin, nous ne pouvons qu'admirer le courage de ce musulman : Mohamed Sifaoui. Cet esprit libéral, ce démocrate, refuse, au risque de sa propre vie, de voir ses croyances spirituelles perverties et dévoyées, voire caricaturées, par le fanatisme. En cela, il est une réelle inspiration pour chacun et chacune de ceux qui croient que la démocratie, la dignité humaine et la liberté doivent primer sur toute croyance dogmatique et déshumanisante, et qu'elles représentent aussi ce qui, dans toute société ouverte, tolérante et pluraliste, doit être considéré comme sacré, et qui, à ce titre, mérite que l'on se batte en sa faveur.

MLQ en ligne

Visitez le site Internet du
Mouvement laïque québécois

www.mlq.qc.ca

En archive :

Manifeste pour une
république laïque

Dossier sur les
accommodements religieux

Dossier complet sur la prière
dans les assemblées municipales

Tout ce qu'il faut savoir
sur le mariage civil



Nouvelles brèves d'ici et d'ailleurs

MLQ
CITÉ LAÏQUE

Pas de nourriture hallal à la garderie Gros Bec

La garderie Gros Bec dans l'Est de Montréal, qui a été condamnée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse à payer 4000\$ en dommage et intérêts à un parent musulman dont l'enfant avait consommé de la nourriture non hallal, a décidé de ne pas se plier à cet avis et donc de porter la cause devant le tribunal. La garderie fait valoir que le parent avait été avisé que, pour des raisons pédagogiques, tous les enfants recevaient le même repas. Le parent en question avait par ailleurs ignoré l'accommodement proposé par la garderie, soit une place de garde en milieu familial.

Une constitution européenne sous influence vaticane?

Le Vatican a lancé une opération auprès des instances européennes pour réclamer que le projet de constitution européenne inclut une référence à Dieu et au christianisme dans le préambule. Le Vatican veut aussi s'assurer que cette constitution prévoit le droit de manifester ses appartenances et ses pratiques religieuses dans le domaine public. Le pape aurait trouvé une oreille attentive auprès du président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, René Van der Linden, qui affirme qu'il n'y a «aucune raison de s'opposer à ce que les Églises, tout en tenant compte de leur spécificité, aient un statut officiel au sein du Conseil de l'Europe»

Niqab interdit dans les écoles en Angleterre

Après l'interdiction pour les institutrices d'Angleterre de porter le niqab (voile des musulmanes d'Égypte couvrant le visage et ne laissant voir que les yeux), les autorités scolaires du pays ont émis une nouvelle directive permettant aux directions d'école de bannir le niqab pour les élèves si le voile empêche d'évaluer l'attention des élèves. Des parents avaient entrepris des procédures judiciaires parce qu'une école avait refusé que leur fille de 12 ans fréquente l'établissement le visage voilé.

Femmes non voilées comparées à de la viande

Selon le plus haut dignitaire musulman d'Australie, le cheikh Taj Aldin al-Hilali, les femmes n'ont qu'à s'en prendre à elles-mêmes si elles sont victimes d'agression sexuelle. Il a en effet déclaré que «si vous placez de la viande dans la rue sans la couvrir et que les chats viennent la manger, qui doit-on blâmer : les chats ou la viande à l'air? La viande à l'air, voilà le problème. Si la femme était restée dans sa chambre, chez elle, portant son voile, aucun problème ne serait arrivé.»

Pas d'accommodement pour les femmes en Arabie Saoudite

L'ambassade du Canada en Arabie Saoudite a dû protester contre la fermeture d'un kiosque canadien lors d'un salon consacré à l'éducation à Jeddah au début de mai. La raison de cette fermeture : le kiosque était animé par deux femmes! Plusieurs universités canadiennes étaient représentées à ce kiosque et elles avaient payé pour participer au salon. La vague des accommodements raisonnables n'a pas encore gagné le monde arabe...

Enfin un imam contre les accommodements religieux

«Les accommodements raisonnables portent tort à ceux qui demandent des exemptions. Ça les rend communautaristes, un peu bizarres, et cette bizarrerie ne peut que se retourner contre eux parce que ça les exclut d'une société où ils ont choisi de vivre. Si cette société ne leur convient pas, ils peuvent aller se trouver une société où leur groupe va se trouver à l'aise.»

Dabil Boubakeur, imam de la grande mosquée de Paris, émission *Second Regard*, Radio-Canada, 8 avril 2007





Les accommodements religieux et culturels à l'école

Mémoire du MLQ
au comité consultatif au ministère de l'Éducation

Au mois de mars dernier, le Mouvement laïque québécois a fait parvenir un mémoire au Comité consultatif sur l'intégration interculturelle et les accommodements raisonnables en milieu scolaire créé en octobre 2006 par l'ex-ministre de l'Éducation Jean-Marc Fournier. Voici un résumé de ce mémoire dont la version intégrale est disponible sur le site du MLQ (www.mlq.qc.ca).

Les libertés fondamentales

Le MLQ reconnaît qu'il y a de nombreux avantages à traiter ensemble, et sur la base des mêmes principes, la diversité religieuse et la diversité culturelle, de sorte qu'il ne soit pas nécessaire, pour régler chaque situation problématique, de déterminer si un comportement relève d'une croyance religieuse ou d'une composante de la culture ethnique. Mais beaucoup plus que de la culture ethnique, les croyances et convictions religieuses devraient être rapprochées des autres types de croyances et de convictions intimes.

Nos chartes des droits et libertés protègent les libertés de pensée, d'opinion, de croyance et de conviction. Ces libertés sont fondamentales. Elles incluent les libertés de croyance religieuse et de convictions religieuses, mais elles ne s'y réduisent pas. Pour proclamer ces libertés et les protéger efficacement, il n'est pas nécessaire de pouvoir toujours distinguer ce qui est religieux et ce qui ne l'est pas. En conséquence, il faudrait éviter de donner aux croyances et aux convictions religieuses un statut différent des autres croyances et convictions. Toutes méritent le respect et sont l'objet de libertés fondamentales; aucune (à portée religieuse ou non) ne peut justifier des actions ou des comportements mettant en danger l'ordre public, la cohésion sociale, la primauté du droit, la dignité de la personne humaine et son droit à l'égalité ainsi qu'à la sécurité.

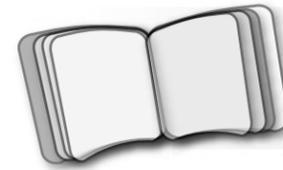
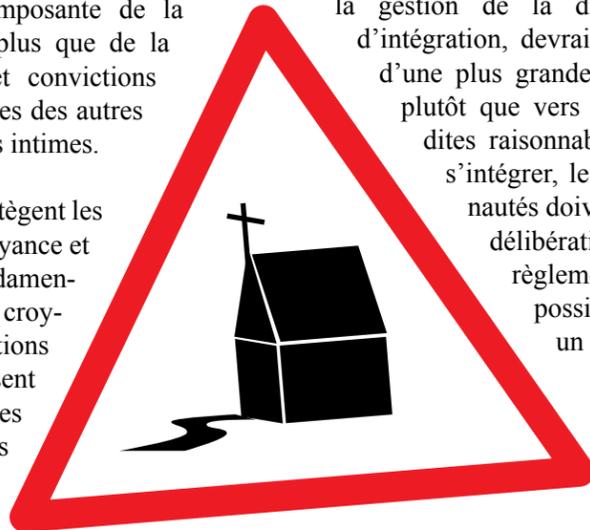
Le MLQ déplore le lien, trop vite établi dans le mandat du comité consultatif, entre « la gestion de la diversité » et « les accommodements raisonnables ». Non seulement les deux

concepts sont-ils étroitement liés dans le texte du communiqué ministériel, mais celui-ci laisse clairement entendre que « les accommodements raisonnables » constituent le moyen par excellence, voire le seul moyen envisagé par le ministre pour gérer la diversité culturelle ou religieuse. Or la gestion de la diversité, dans une perspective d'intégration, devrait être orientée vers la recherche d'une plus grande légitimité des règles générales, plutôt que vers la multiplication des exceptions dites raisonnables à ces règles. Pour vraiment s'intégrer, les membres des diverses communautés doivent participer en toute égalité à la délibération menant à la formulation des règlements, plutôt que de se réserver la possibilité de solliciter ultérieurement un traitement exceptionnel.

Du communiqué annonçant la création du comité consultatif se dégage l'impression que la gestion difficile de la diversité des croyances et des

convictions serait un problème nouveau causé principalement par l'immigration récente. Le MLQ se dissocie totalement d'une telle perception.

Les Québécois de souche se sont engagés dans la lutte pour la liberté de conscience et de croyance ainsi que pour la laïcité des institutions publiques bien avant les vagues d'immigration du 20e et du 21e siècles. Au-delà de la gestion de la diversité, nous aimerions qu'on parle surtout de promotion de la liberté, de l'égalité et de la fraternité des Québécoises et Québécois de toutes origines et de toutes croyances.



Ce fanatisme qui mine nos démocraties de l'intérieur

Daniel Laprès

MLQ
CITÉ LAÏQUE

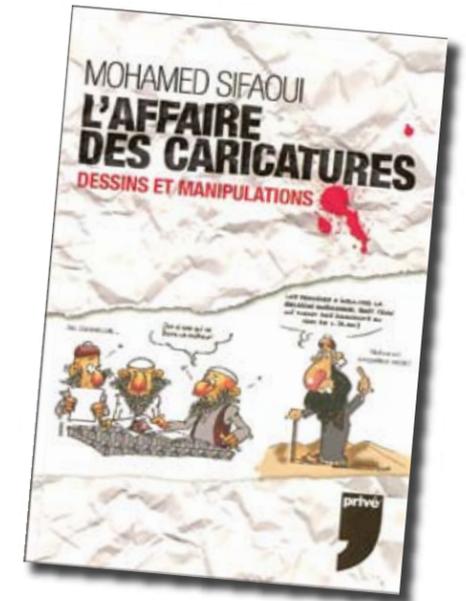
L'Affaire des caricatures : dessins et manipulations, du journaliste français Mohamed Sifaoui, est un ouvrage des plus éclairants pour ceux et celles qui souhaitent s'informer plus en profondeur sur les dérives du fanatisme islamiste de même que sur les menaces qu'il fait peser à nos libertés, et cela de l'intérieur même de nos sociétés démocratiques occidentales.

En fait, ce livre est un appel à la lucidité, sinon un avertissement qui convie à une sérieuse prise de conscience chaque humaniste, laïque et démocrate : il nous est devenu en effet nécessaire d'aiguiser notre vigilance et de nous montrer plus combattifs dans la défense de ces droits et libertés fondamentaux que nous avons acquis, ne l'oublions pas, grâce à la contribution, souvent héroïque, de ces nombreux libre penseurs qui, tout au long de notre histoire et au prix de sacrifices énormes, ont dû défier les intégrismes quels qu'ils soient, tout en luttant pour que la liberté absolue de conscience devienne l'un des piliers de nos sociétés démocratiques et libérales.

Foi et laïcité

L'auteur est un croyant de foi musulmane. Mais pour lui, la démocratie et la laïcité sont des valeurs qui doivent primer sur les croyances religieuses ou philosophiques individuelles. Il est l'un de ceux qui ont le courage et la témérité d'enquêter sur les divers réseaux islamistes fanatisés qui minent nos démocraties de l'intérieur, pour en dénoncer les manœuvres sournoises qui visent à intimider, sinon à attaquer de plein fouet, nos sociétés ouvertes et libres, en en détournant les fondements mêmes au profit de leur obscurantisme. Et pour cette raison, le musulman Mohamed Sifaoui s'est vu pointé du doigt comme un traître et un hérétique par les fanatiques islamistes. Et pour cela aussi, il est, on ne s'en surprendra pas, l'objet de constantes menaces de mort.

Nous nous souvenons des événements violents ayant suivi la publication de dessins de Mahomet par un quotidien danois. Le Danemark, cette nation paisible, caractérisée par sa tolérance et par son accueil généreux des ressortissants et réfugiés de partout dans le monde, s'est alors vu outrageusement calomnié, vicieusement menacé et violemment attaqué par les mouvances islamistes extrémistes, qui ont



Mohamed Sifaoui,
L'Affaire des caricatures : dessins et manipulations, Paris, éditions Privé, 2006.

notamment profité de la libéralité et de la générosité des institutions et de la société danoises pour perfidement attiser tout le monde musulman contre ce même pays.

Une campagne contre le Danemark

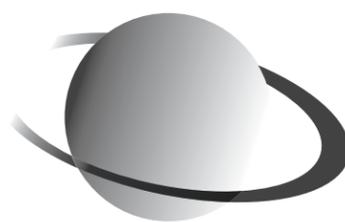
Mohamed Sifaoui raconte dans ce livre comment il a infiltré les réseaux islamistes présents au Danemark, dans le but de démontrer, preuves à l'appui, que toute cette affaire des caricatures - lesquelles n'étaient en fait que des dessins n'ayant absolument rien d'outrageant - avait été montée de toute pièce toutes pièces par des fanatiques islamistes danois qui ont œuvré de manière délibérée pour embraser les pays musulmans afin de susciter l'hostilité et la haine contre leur propre pays d'accueil. Et il est des plus choquant de constater que, comme le démontre l'auteur, la plupart de ces sinistres personnages vivent aux crochets du peuple danois, peuple qu'ils ont sciemment choisi de trahir par les actes haineux qu'ils ont planifiés et provoqués contre lui.





Le pontife du Temple de l'astral dénonce le sécularisme

Une parodie de David Rand inspirée de l'actualité vaticane.



Dans une récente bulle, Orion XIII, grand pontife du Temple astral universel romain (TAUR), a dénoncé le glissement de la société moderne vers une idéologie de plus en plus dépourvue de repères astraux. De sa chaire du haut de la colline Aventin à Rome, le pape a déclaré : «Nous faisons face au développement envahissant du sécularisme et d'une vision de l'humanité détachée des astres et éloignée de la sainte voute céleste. C'est une perte du sens de la psyché humaine.»

Orion XIII s'insurge contre l'essor de l'incroyance astrale et contre la tolérance grandissante à l'égard de la psychologie matérialiste, la psychothérapie anastrale et la gaucherie manuelle. Sur ce dernier point, le pape est catégorique : «Tout astraliste fidèle doit s'abstenir d'utiliser la main gauche pour manger ou pour écrire. Nous aimons le gaucher, mais nous abhorrons la gaucherie manuelle.» Les politiciens et députés de foi astrale romaine sont appelés à toujours accorder la plus haute priorité aux principes psychiques du Temple dans l'exercice de leurs devoirs.

Les paroles sans équivoque du chef du plus grand temple astral au monde suscitent une vive controverse. Les partisans de la laïcité, qui prônent une nette séparation entre l'État et les Temples, sont particulièrement inquiets. Dans un communiqué de presse, l'Union rationaliste québécoise accuse le pape d'ingérence dans la sphère publique et d'une volonté d'imposer ses dogmes à tous, y compris aux astralistes d'autres obédiences et aux non-croyants.

Les réactions d'autres incroyants sont plus nuancées. Selon le célèbre géophysicien Charles Guavas, il ne doit pas y avoir de conflit entre la science et l'astralisme. Chacune de ces deux disciplines aurait son domaine propre d'expertise. «La science nous dit «quoi» tandis que les astres nous disent «pourquoi», de déclarer le docte docteur. «Il serait tendancieux de traiter l'astralisme d'irrationnel. C'est une source de confort, de secours et de sens pour tant d'individus.»

Mary Nyquist est présidente du ZOUT (Zététiques de l'Outaouais), un organisme qui critique les pseudosciences et croyances paranormales comme la phrénologie, l'homéopathie, la théologie, l'ufologie. Mme Nyquist ne s'inquiète pas des récents propos d'Orion XIII. «Les croyances astrales sont indécidables. Nous critiquons les dérives de l'astralisme -- par exemple, la prétention que le port de symboles zodiacaux puisse avoir un effet sur la santé du porteur, positif ou négatif selon sa carte astrale. Mais nous restons neutres face aux fondements de cette croyance qui sont infalsifiables et en dehors de tout examen scientifique. L'astralisme est donc un terrain de paix pour nous. L'Aventin, depuis qu'il a formellement reconnu la validité de l'évolution psychique, est notre allié sur la plupart des fronts.» Le ZOUT ne prône pas la laïcité : «Que l'on offre des cours de confession astrale dans les écoles publiques, cela ne nous regarde pas.»

Chez les tauristes eux-mêmes, cette récente bulle est loin de faire l'unanimité. «Ce n'est pas parce que je suis dans le TAUR que je dois obéir à tout ce que dit le pape», déclare un gaucher croyant qui préfère garder l'anonymat. «Je vis mon orientation manuelle et je vis ma foi astrale. Je n'y vois aucune contradiction.»

Orion XIII s'est déjà attiré des critiques vives pour son bilan plutôt tiède dans le délicat dossier du rapprochement avec les temples astraux byzantins et perses. Les divergences doctrinales entre l'Aventin et les autres tendances sont majeures, et ce, depuis le Concile de Lutèce en 367, où le paradoxe astral -- le principe selon lequel les astres seraient à la fois matière physique et essence immatérielle -- s'est imposé comme dogme unique, toute autre tendance étant rejetée comme hérétique. Le TAUR est devenu à cette époque temple d'état de l'empire romain, supprimant de force et reléguant aux brumes de l'histoire des pratiques surannées dont plus personne ne se souvient, comme l'astralisme scythe, le mithriacisme, le christianisme et l'apollonianisme.

Les accommodements religieux et culturels à l'école (suite)



Ce que disent les lois scolaires

L'accommodement raisonnable, tel que défini par les tribunaux, est l'obligation pour une institution de corriger les effets discriminatoires non intentionnels de divers règlements ou normes sur des clientèles extrêmement variées, afin de favoriser leur participation maximale à des institutions communes.

La Loi sur l'instruction publique du Québec reconnaît à toute personne le droit à des services d'éducation et fait une obligation à tout enfant de six à seize ans de fréquenter l'école. Le Régime pédagogique précise pour sa part les matières qui sont obligatoires au programme ainsi que les jours de congé prévus par la loi.

Les seuls motifs d'accommodements prévus par la loi, permettant à un élève de déroger au Régime pédagogique prescrit, sont les handicaps physiques ou intellectuels, la méconnaissance de la langue d'enseignement, une maladie prolongée ou nécessitant l'hospitalisation, la maternité ou encore l'insertion professionnelle. Les élèves vivant en milieu économiquement faible auront aussi droit à des mesures particulières prévues par la loi.

La Loi sur l'instruction publique ne prévoit pas de motifs d'accommodements qui soient culturels ou religieux. Dans tous les cas, les accommodements prévus ne visent qu'à atténuer ou à éliminer les obstacles qui pourraient empêcher un élève de recevoir les mêmes services d'éducation que tous les autres élèves. Dans tous les cas, c'est l'accès égal pour tous qui est recherché, ou souhaité, ar ceux qui réclament ou accordent des accommodements.

En aucun cas, ces accommodements ne visent l'exemption de l'ensemble ou d'une partie du programme prévu par le Régime pédagogique, ni la modification du contenu des programmes d'enseignement. En aucun cas, les accommodements n'autorisent à modifier la Loi sur l'instruction publique ni le Régime pédagogique sur le fond.

Les demandes d'accommodements pour motifs culturels ou religieux ne sont pas prévues par la Loi sur l'instruction publique ni par le Régime pédagogique. Lorsque de telles demandes ont pour but la modification des contenus de certains cours, l'exemption de certains cours ou de l'ensemble des cours, elles vont à l'encontre de l'esprit et

des finalités de la Loi sur l'instruction publique du Québec. La loi a pour but le développement intégral de l'élève, son insertion dans la société par des apprentissages fondamentaux et l'acquisition des savoirs qui contribueront au développement de son autonomie tant personnelle que professionnelle.

Force est de déduire que les intervenants scolaires qui auraient pris l'initiative, localement, de modifier des contenus de cours ou d'exempter des élèves de certains cours pour des motifs culturels ou religieux auraient outrepassé les pouvoirs qui leur sont actuellement accordés par la loi et qu'ils devraient être rappelés à l'ordre. Pis encore, les fonctionnaires qui, sous prétexte de respecter des particularités culturelles ou religieuses, n'auraient pas fait respecter les articles 1, 14, 17 et 18 de la Loi sur l'instruction publique devraient être sévèrement blâmés pour manquement à leurs devoirs envers le public et le non-respect des droits des enfants.

Le MLQ s'oppose à toute modification de la Loi sur l'instruction publique ayant pour effet d'autoriser, pour des motifs culturels et religieux, des accommodements à l'application du Régime pédagogique, des changements aux contenus de cours ou l'exemption pure et simple de certains cours ou de l'ensemble des cours prévus dans le programme ministériel.

Les tribunaux et le fondamentalisme

Pour les tribunaux, l'un des critères déterminants pour savoir si l'on doit consentir ou non à une demande d'accommodement religieux est le coût de cet accommodement pour l'établissement ou l'institution concernée. Ce critère est loin d'être suffisant. Les impacts sociaux et politiques de l'accommodement sont, selon nous, beaucoup plus importants. Plusieurs accommodements religieux qui n'imposent aucune charge financière excessive à une institution sont inacceptables en regard de la laïcité de l'État ou des valeurs sociales.

Du point de vue juridique, toute demande semble être recevable dans la mesure où elle repose sur une tradition ou une « croyance sincère ». Les tribunaux refusent habituellement de tenir compte d'interprétations divergentes au sein de la même tradition religieuse que celle du plaignant.





Les accommodements religieux et culturels à l'école (suite)

Cette position repose sur le principe voulant que les juges n'ont pas à faire de théologie. En refusant de faire de la théologie, ils acceptent en fait de faire de la politique puisque les jugements fondés sur une telle approche consolident les visées politico-religieuses des plaignants, au détriment des interprétations qui s'harmonisent mieux avec les valeurs sociales québécoises.

Le fondamentalisme n'est pas qu'une simple interprétation plus rigoriste de la pratique religieuse, mais une vision politique selon laquelle les lois civiles doivent être subordonnées aux préceptes religieux. Ceci est manifeste dans toutes les causes qui se sont rendues devant les tribunaux et qui visaient des dérogations aux règles en vigueur.

Libertés religieuses et droits religieux

Une liberté, c'est l'absence d'interdiction et l'interdiction d'interdire. Ainsi, la liberté d'opinion implique que chacun peut avoir son opinion propre. Mais il n'est pas question pour un individu sans opinion de revendiquer qu'on lui fournisse l'opinion qu'il n'a pas. De même, la liberté religieuse est bel et bien une liberté, qui suppose une auto-responsabilisation, non un droit strict qui impliquerait que quelqu'un aurait l'obligation de fournir une religion à celui qui n'en a pas. C'est la liberté de religion qui est garantie par nos chartes. Mais on raisonne trop souvent comme s'il s'agissait du droit à une religion.

L'État et les institutions publiques ne devraient avoir aucune obligation de fournir aux groupes religieux les instruments de leur pratique religieuse. La meilleure garantie de la pleine liberté de croire ou de ne pas croire, c'est que l'État se reconnaisse totalement incompétent dans les questions d'ordre surnaturel et qu'il abandonne ces questions au libre examen des personnes et à la libre délibération au sein des groupes religieux et des groupes religieux entre eux.

Les représentants de l'État

Les officiers qui représentent l'État et les institutions publiques doivent s'abstenir d'afficher leurs préférences

religieuses dans l'exercice de leurs fonctions. Cela devrait s'appliquer, entre autres, aux policiers, aux enseignants, aux médecins et aux infirmières. De manière similaire, toute personne qui désire œuvrer au sein des institutions communes laïques doit renoncer à son droit à la liberté d'expression religieuse et faire passer la représentation de l'autorité et de la neutralité de sa fonction avant ses droits personnels.

Ce genre de renoncement à certains droits personnels en regard des nécessités de la fonction est courant dans les services publics. Les médecins et les infirmières font passer le bien-être des patients avant leur bien-être personnel en acceptant de travailler la nuit ou lors des congés fériés et même en période de grève légale. De même les soldats, les policiers, les pompiers et les ambulanciers font passer la sécurité du public avant leur sécurité personnelle, sinon leurs métiers respectifs perdraient tout leur sens. Ce faisant, ils renoncent volontairement à la jouissance de certains droits fondamentaux personnels pour se rendre aptes à exercer la mission qui leur a été confiée par la société.

Les codes de vie

Le MLQ ne préconise pas une chasse systématique aux symboles religieux. Si les institutions et leurs représentants ont un devoir de neutralité, les usagers des services publics et les citoyens dans les actes ordinaires de leur vie doivent, en principe, avoir la liberté de s'habiller comme ils le veulent et de porter des signes religieux.

Mais cette liberté ne doit pas être érigée en absolu. Les institutions auxquelles s'adressent ces personnes doivent pouvoir se donner des règles raisonnables concernant notamment la sécurité physique ou des règles de nature à favoriser le mieux possible la poursuite des buts de l'institution. L'école, sans exclure à priori le port de signes religieux, doit pouvoir interdire une façon de s'habiller qui fait obstacle à la communication directe entre l'enseignant et l'élève, qui empêche la pleine participation de celui-ci ou qui s'avère inadaptée dans certaines activités.

L'abolition des limbes par le pape Benoît XVI : progrès ou recul de la liberté de conscience ?

Claude Braun

La Commission théologique internationale du Vatican a publié, vendredi 20 avril 2007, des extraits d'un rapport de 41 pages titré « L'espoir du salut pour les enfants morts sans être baptisés », qui estime que le concept des limbes, dans lesquels séjourneraient les âmes des enfants morts sans être baptisés, serait dénué de réalité.

Cette reconnaissance s'est faite avec l'aval du pape Benoît XVI, alors que l'on s'attendait depuis novembre 2006 à la publication de ce rapport. Le futur Benoît XVI, alors qu'il n'était encore que le cardinal Ratzinger, avait fait connaître dès 1984 sa préférence personnelle pour l'abandon des limbes.

S'agit-il, pour nous du Mouvement laïque québécois, adeptes de la liberté de conscience, d'un recul ou d'un progrès de cette liberté de conscience qui nous est si chère?

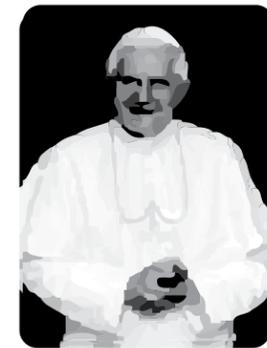
Saint Augustin fut explicite sur la question. Ceux qui n'épousent pas le dieu dont le fils fut crucifié vont en enfer, que ce soit par ignorance, indifférence ou incroyance. Cette position cruelle engendra un malaise qui a conduit les théologiens, par réaction, à faire surgir au XIIIe siècle le concept de « limbes », dont on en distingua deux sortes :

- les « limbes des patriarches » (limbus patrum), destinées à recevoir les âmes des justes morts avant la résurrection de Jésus Christ ;
- les « limbes des enfants » (limbus puerorum), destinées à accueillir les âmes des enfants morts sans avoir reçu le sacrement du baptême, et dans lesquelles elles ne souffriraient pas les tourments de l'enfer, sans toutefois jouir de la béatitude des âmes séjournant au paradis.

La position de Benoît XVI serait-elle alors un nouvel assouplissement du catholicisme ? L'ignorance du dieu catholique ne serait plus un obstacle à l'entrée au ciel ? L'errance éternelle de l'âme dans un endroit peu intéressant (limbes) ne serait non plus le lot des ignorants ou des incroyants, ni même des indifférents ? Est-ce rassurant pour ceux parmi nous (nombreux au Mouvement laïque québécois) qui ne croyons en aucun dieu ?

Voyons cela de plus près. Voici ce que vous réserve Benoît XVI. Vous les athées ou croyants en d'autres dieux, lorsque vous passerez devant Saint Pierre, ce sera là que tout se décidera. Dans son infinie miséricorde, dieu vous donnera une chance d'entrevoir clairement la voie du salut en se montrant à vous dans toute sa plénitude. À ce moment-là, vous aurez deux choix : désirerez-vous vous abandonner à lui ou pas, avec comme conséquence le paradis éternel (ciel) ou préférerez-vous renier ce dieu et subir la damnation éternelle (enfer) ?

Athées, et croyants en d'autres religions ! Dites donc ! Votre attachement à votre croyance devra être grande au moment de votre décès ! Non seulement aurez-vous dieu plein la gueule, mais en plus, vous comprendrez que si vous ne reniez pas votre croyance, vous allez rôtir en enfer pendant l'éternité. Tout un choix...



Contrairement à ce que pensent de nombreux commentateurs « médiatiques » de l'actualité pontificale, il me semble que l'intention de Benoît XVI, en abolissant les limbes, était maligne plutôt que bienveillante. Dorénavant, les « patriarches » et les bébés non baptisés quitteront les limbes mais n'iront pas au ciel. « L'Église n'a pas de connaissance sûre sur le salut des enfants qui meurent sans être baptisés » déclare-t-il. Je pense que son intention est d'inspirer la peur en laissant planer le doute sur le destin des incroyants, un doute an-goissant puisque l'enfer devient une éventualité bien réelle.

À mon avis, ce pape est plus réactionnaire que son prédécesseur. Ce pape condamne le Canada pour ses mariages gais. Il excommunie les élus mexicains pour la légalisation de l'avortement. Il a flirté avec le nazisme... En abolissant les limbes, ce pape exprime son dédain de la liberté de conscience. En cela il mérite d'être combattu par le Mouvement laïque québécois.





Marian Dale Scott : La peintre bourgeoise qui aimait le prolétariat (suite)

«C'est le pouvoir de la volonté et de la raison humaine... La science est une des forces qui ouvrent de nouvelles voies à l'humanité.»

Le manifeste Refus global rédigé en 1948 par le peintre anarchiste Paul-Émile Borduas attaquait brutalement l'Église catholique et l'État qui lui était assimilé. Marian estimait Borduas et ses propos, s'en fit solidaire, et fut vice-présidente de la Société d'art contemporain dont Borduas était président. Ils restèrent fidèles en amitié et en idées, même lorsque la société éclata en deux factions et que Borduas démissionna en claquant la porte.

«Dans Refus global ce sont l'Église et l'État qui sont principalement dénoncés et le manifeste était une clameur passionnée contre l'oppression. Un cri pour une liberté plus grande de l'humanité.»

Marian Dale Scott fut aussi proche du monde artistique francophone qu'anglophone et sympathisa naturellement avec l'élan indépendantiste ainsi qu'avec tous les autres élans libertaires des francophones du Québec.

«*She is an FLQ cell all by herself*», dit d'elle son mari Frank Scott.

Toutefois, quant à l'assimilation de l'automatisme à l'avant-gardisme proposée par Claude Gauvreau, Marian resta sceptique. Ce ne sera que très lentement et de façons extrêmement diversifiées qu'elle évoluera vers la peinture non objective et relèvera la provocation et l'invitation que lui fit personnellement Claude Gauvreau en la disant «tentée par la spontanéité». Marian Dale Scott était sympathisante de l'anticléricalisme canadien-français. Mais elle ne ressentait pas d'acrimonie à l'égard des religions.

«Elle croit, comme son mari, que toutes les grandes religions sont des poèmes épiques qui posent les questions

demeurées sans réponse», écrit sa biographe autorisée et amie Esther Trépanier.

On peut donc penser que Marian Dale Scott était probablement athée, à tout le moins agnostique. Sa grande contribution fut d'être un des plus grands peintres de l'histoire du Québec, et même du Canada.

Jacques Ferron a dit ceci au sujet de Marian Dale-Scott :

«Frank Scott était le plus éminent Canadien Anglais, Québécois Anglais de la période. Ce fut un brave homme, mais la meilleure part de Frank, c'était Marian.»

Marian Dale Scott a participé à une quantité phénoménale d'expositions internationales, est reconnue comme une grande innovatrice et pionnière de la peinture par les experts de l'histoire de l'art, a fait l'objet d'une rétrospective au Musée du Québec et est honorée par les grands musées du pays, qui possèdent de ses tableaux. On la connaît aussi grâce à la biographie quasi amoureuse réalisée par l'excellente historienne de l'art Esther Trépanier.

1. Esther Trépanier, Marian Dale Scott : pionnière de l'art moderne, Musée du Québec, Québec, 2000.

Illustration

Le Chemin (1937), gravure de Marian Dale Scott réalisée pour le roman de sa mère *To the Greater Glory*, un livre antiguerrre et anticlérical. La gravure illustre un passage où une jeune femme regarde tristement le paysage lugubre que vient de quitter un homme en route vers la guerre. Le roman relève l'analogie entre les poteaux télégraphiques et les croix chrétiennes.

Les accommodements religieux et culturels à l'école (suite)



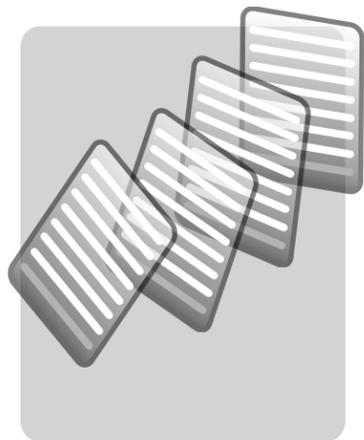
Si certains règlements sont inutilement tatillons, il conviendrait de demander la modification du règlement lui-même et non de revendiquer des exceptions pour un groupe religieux. Un règlement adopté en toute bonne foi pour des motifs raisonnables doit s'appliquer à tous.

Une société laïque est une société où la liberté religieuse est la même pour tous, où le droit à l'égalité s'applique à toutes les personnes sans égard à leur foi et, enfin, une société où il n'est jamais requis de révéler ses croyances pour profiter d'un avantage ou ni de s'enquérir de la religion de quiconque pour lui accorder cet avantage.

Recommandations

La société québécoise, en tant que société moderne et démocratique, s'est déjà engagée à compléter le processus de laïcisation des institutions d'enseignement. Ceci étant acquis, nous considérons qu'il est désormais impossible de faire marche arrière et d'accepter de modifier des règles communes fondées sur des principes rationnels en réintroduisant l'arbitraire religieux dans le domaine de l'éducation. À la lumière de la démonstration qui vient d'être faite, le MLQ demande :

1. que les motifs culturels et religieux d'accommodements ne puissent, en aucun cas, viser la modification ou l'abolition d'une partie importante du cadre juridique ou légal qui justifie la prestation de services que doit honorer une institution d'enseignement.
2. que la Loi sur l'instruction publique ne soit pas modifiée pour autoriser des dérogations, pour motifs culturels et religieux, à l'application du Régime pédagogique, autres que pour les motifs actuellement prévus par la loi.
3. que la Loi sur l'instruction publique continue à autoriser des aménagements pour les motifs actuellement prévus tels que les handicaps physiques ou intellectuels, la méconnaissance de la langue d'enseignement, une maladie prolongée ou nécessitant l'hospitalisation, la maternité ou encore l'insertion professionnelle et la faible condition économique de l'élève.
4. qu'on évite le plus possible que chaque établissement ou chaque institution adopte des règles, des normes ou des codes de vie différents les uns les autres, ce qui, à la longue, ne pourrait que favoriser la ségrégation sur la base de pratiques religieuses privilégiées par des groupes.
5. que le ministre émette certaines directives claires pour uniformiser les codes de vie des écoles, bien que cela soit du ressort des Conseils d'établissements, afin d'éviter que des disparités trop grandes existent entre les différentes écoles de la province, quant au code vestimentaire et au port de certains signes religieux distinctifs.
6. que les intervenants scolaires n'aient pas le pouvoir d'accorder des accommodements, concernant les règles et les normes de fonctionnement de l'école communément appelées « code de vie ».
7. que les citoyens et les groupes de citoyens soient incités à intervenir au niveau de la formulation des normes législatives ou réglementaires, pour les rendre les plus raisonnables possibles et les plus acceptables possibles par l'ensemble de la population.
8. que certaines dispositions des chartes canadienne et québécoise soient modifiées de façon à mieux répondre aux besoins nouveaux de notre société et à mieux assurer le caractère laïque de notre société.



Charles Taylor est-il compromis avec le Prix Templeton?

David Rand

Les médias ont salué l'obtention du prix Templeton par le philosophe Charles Taylor. Mais qui est derrière ce Prix? Que signifie-t-il et pourquoi a-t-il été décerné à Charles Taylor? Voici les réponses troublantes trouvées par David Rand.

Charles Taylor, philosophe canadien à la Northwestern University en Illinois, USA, et anciennement à l'Université McGill à Montréal, est récipiendaire du Prix Templeton 2007. Il est le premier canadien à recevoir ce très généreux prix, dont la valeur monétaire cette année s'élève à 800 000 livres sterling (presque 1 900 000 \$ canadiens). Le Prix est accordé annuellement à un individu ayant contribué au «progrès de la recherche et de la découverte dans le domaine des réalités spirituelles.»

Les médias québécois et canadiens ont très chaleureusement accueilli cette nouvelle, donnant l'impression que ce Prix Templeton serait un prix d'excellence académique, comme le Prix Nobel, avec l'ajout d'une dimension «spirituelle». Dans Le Devoir du 15 mars 2007, Guy Laforest écrit: «La nouvelle nous arrive comme ce soleil du printemps qui réchauffe nos coeurs: le philosophe Charles Taylor vient de recevoir le prix Templeton pour les hautes qualités morales et spirituelles de l'ensemble de son oeuvre.» Selon l'animateur de radio Michael Enright (The Sunday Edition, CBC, 8 avril 2007), Taylor a gagné le «gros lot académique».

Cet événement fut d'autant plus remarquable qu'il est survenu quelques semaines seulement après la nomination du même Charles Taylor à la coprésidence d'une commission parlementaire québécoise – la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles -- ayant le mandat d'étudier le dossier des accommodements dits «raisonnables» (religieux pour la plupart) et de faire des recommandations. La Commission devra rendre son rapport en 2008.

Que vaut un prix? On ne parle pas ici de sa valeur monétaire, mais plutôt de sa valeur «morale», pour ainsi dire, un indicateur du mérite de l'individu qui le reçoit. Une façon de mesurer cette valeur serait de considérer le but déclaré du prix, la nature de l'instance qui l'octroie, et l'ensemble des individus qui se sont vus octroyer le prix dans le passé, et pourquoi ils ont été choisis.

Le but du Prix Templeton

Selon son site web, le Prix Templeton favorise le progrès en matière de religion. Tout comme, dans les derniers siècles, des progrès majeurs ont été réalisés en production alimentaire, dans les transports, en médecine, en électronique et en cosmologie, Templeton préconise la recherche et le progrès en «réalités spirituelles» et en «information spirituelle».

L'objectif serait d'accroître la «perception humaine de la divinité», d'accélérer la «créativité divine» et d'utiliser divers moyens, en particulier la recherche scientifique, afin d'aider les gens à voir «l'infinité de l'Esprit Universel qui crée toujours et actuellement les galaxies et tout être vivant» et à voir «les diverses façons dont le Créateur se révèle». Le Prix serait accordé sans distinction de race, de croyance, de sexe ou de situation géographique.

La Fondation John Templeton

Cette fondation a été établie en 1987 par John Templeton, homme d'affaires et citoyen britannique d'origine américaine, né en 1912, qui s'est enrichi grâce à la gestion de fonds mutuels internationaux. La Fondation attribue de nombreux prix et bourses – surtout pour des projets qui brouillent la ligne entre science et religion --, dont le Prix Templeton n'est que le plus important. Quelques exemples, pigés dans les thèmes principaux de la Fondation, sont signalés dans l'encadré de la page ??.

À la question «La Fondation est-elle un organisme religieux?», la FAQ du site web répond ainsi: «Non, nous ne faisons pas la promotion de la religion. Nous appuyons la recherche scientifique...».

Marian Dale Scott : La peintre bourgeoise qui aimait le prolétariat (suite)

démocrates de son mari et celles communistes de Norman Bethune. Elle fut active entre autres dans les efforts de Bethune pour mobiliser la communauté artistique pour et appuyer la démocratie espagnole contre l'agression fasciste. Marian Dale-Scott était nettement plus à gauche, mais moins engagée directement en politique que son mari (il fut co-fondateur du Co-operative Commonwealth Federation (CCF), ancêtre du NPD, principal parti de la social-démocratie au Canada). Marian Dale-Scott a écrit un traité intitulé Validité du matérialisme dialectique en 1935, que son mari, admiratif, dactylographia. Mais Marian resta farouchement indépendante face aux mouvements de gauche. Elle se méfiait instinctivement des chicanes de chapelles et même les détestait. Elle croyait que sa meilleure contribution devait consister à peindre ce qu'elle ressentait authentiquement.

«Si la libération de l'homme est le but principal de l'action, la fonction du créateur est tout aussi essentielle que celle du politicien ou de l'économiste. Le créateur libère au moyen du mot, de l'organisation plastique, du rythme de la composition. Sa révolution vise à la métamorphose complète du monde.»

Marian Scott avait lu Darwin à l'adolescence et en gardait de vifs souvenirs. Un ami du couple Scott, le Dr Hans Selyé, demanda à Marian de peindre une grande murale pour un des amphithéâtres de l'université McGill. Le thème devait recouvrir se rapporter à l'endocrinologie. Elle se plongea dans des lectures approfondies de la biolo-

gie. Pendant cette même année, le peintre communiste mexicain Diego Rivera créa une grande murale pour le Rockefeller Center assimilant la science à la révolution socialiste. Marian Dale Scott avait aussi beaucoup d'estime pour la science. On retrouve explicitement dans sa grande murale, explicitement, les idées de Norman Bethune qu'elle fit siennes, ou peut-être plutôt... fit-elle un hommage à ces idées? L'art est une spirale ascendante, la représentation artistique est une dialectique, une négation de la négation, etc.





Marian Dale Scott : La peintre bourgeoise qui aimait le prolétariat

Claude Braun

Claude M.J. Braun poursuit la présentation des grandes figures historiques québécoises qui se sont démarquées par la rupture d'avec l'ordre politico-religieux de leur époque. Dans ce troisième portrait, il nous fait découvrir la peintre Marian Dale Scott (1903-1996), une amie de Paul-Émile Borduas et du Dr Norman Bethune.

Enfant de la bourgeoisie anglo-montréalaise, Marian Dale Scott se sera construit un destin tout autre que celui de sa lignée familiale. Soulignons toutefois que la mère de Marian Dale, Marian Barclay encouragea les élans artistiques de ses deux filles. Marian Barclay était elle-même artiste et a publié un roman portant sur les rapports entre les communautés franco-catholique et anglo-protestante dans un village fictif aux abords du fleuve Saint-Laurent.

Marian Dale Scott fut éduquée à domicile par une gouvernante française au service de la famille. Ceci eut pour effet d'ouvrir son esprit à diverses tendances culturelles. Un détail mérite d'être souligné concernant la gouvernante française. Cette femme, Mlle Boucher, avait des dispositions artistiques, était résolument de gauche, et était nationaliste francophone. Aisément tolérés par la très libérale famille Dale, de tels élans furent fortement transmis à la fillette.

Ainsi, élevée de façon quelque peu solitaire, mais dans une grande liberté et aisance, Marian Dale Scott se mit à peindre de façon créatrice à l'âge précoce de 12 ans. La peinture fut sa principale raison d'être et sa grande passion pendant les sept décennies qui suivirent. On reconnaît deux grandes époques à son œuvre, la réaliste et figurative (1918-1958) et la non objective et abstraite (1958-1993). Marian Dale-Scott voulut s'affirmer comme personne à part entière, et non seulement comme femme, activiste politique, Canadienne, ou autre vecteur d'identification. Elle fit des études de beaux-arts à l'étranger, pour s'affranchir de ses origines bourgeoises et assurer sa vie de peintre.

Un fils, Peter, est né de son mariage avec Frank Scott, époux avec qui elle vécut une relation de profonde solidarité, mais aussi de grande liberté. Chacun eut des amours hors mariage. Mais malgré ces aventures risquées,

le couple se retrouvait toujours –ce qui n'épargna pas à Marian beaucoup de détresse.

«Les hommes, dit-elle, sont à la fois fidèles et polygames. Acceptons-le et ne nous considérons pas comme personnellement en cause.»¹

Marian fut très influencée par Norman Bethune, avec qui elle eut une liaison. Celui-ci voyait l'art comme un mécanisme de libération et de révolution. Il souhaitait en dégager le potentiel humanisant en le démocratisant, en y initiant les enfants, particulièrement ceux des milieux défavorisés. En 1936, il fonda dans son propre appartement le Children's Creative Art Center, où le peintre progressiste Fritz Brandtner, Bethune et Scott se dévouèrent bénévolement pendant des années à organiser avec des groupes d'enfants des sorties en ville suivies de séances de peinture libre. Les enfants de cette école gagnèrent plusieurs prix internationaux pour leurs œuvres.

Marian Scott ne concevait la peinture-crédation possible que comme expression absolument personnelle. Malgré son orientation anarcho-socialiste, elle ne chercha jamais à faire de la propagande avec ses tableaux, et n'adopta pas le réalisme socialiste. Elle toucha en fait à un grand nombre de styles, dont plusieurs de façon très innovatrice. Concernant l'importance du politique dans sa peinture, tout au plus voulut-elle exprimer ses sentiments de solidarité avec les milieux qui n'étaient pas ceux de ses parents.

«Je voudrais être un peintre prolétaire.»

On retrouve dans nombre de ses tableaux des scènes de la vie quotidienne ouvrière et beaucoup de représentations de l'ouvrier au travail. L'activisme politique de Marian Dale Scott recouvrait toutes les causes, dont celles, sociales-

Charles Taylor est-il compromis avec le Prix Templeton? (Suite)



La Fondation se défend d'avoir des liens étroits avec le mouvement «intelligent design» (ID), qu'elle considère un mouvement politique, tandis que la Fondation est une «entité apolitique.» Mais l'attitude de la Fondation à l'égard de cette pseudoscience demeure ambiguë. Bien que rejetant toute hypothèse qui nierait des faits solidement établis par la science, comme l'évolution des espèces, la Fondation favorise le débat autour de l'ID, prône avec enthousiasme le rapprochement entre science et religion, et suggère que l'étude de l'histoire de la vie sur terre pourrait révéler une finalité et un dessein cosmiques, voire divins.

Selon la Fondation, la science soutenant l'ID n'est pas solide («sound»), tandis que le consensus scientifique est que l'ID

n'a même pas le mérite d'être faux, car il n'est pas une hypothèse scientifique mais plutôt une assertion religieuse déguisée en science.

Cette ambivalence ressemble beaucoup à la position pseudo-évolutionniste du Vatican, qui, d'un côté, reconnaît la validité de l'évolution des espèces, solidement appuyée par la science, mais qui maintient tout de même qu'un créateur aurait mis en branle et guidé ce processus. C'est ce qu'on appelle le «créationnisme évolutionniste».

La Fondation est actuellement gérée par le fils John M. Templeton, chrétien évangélique et chef de Let Freedom Ring, un organisme de la droite américaine.

Quelques bourses et prix offerts par la Fondation John Templeton



Sous le thème Evolution, une bourse de US \$ 2 millions pour étudier «l'évolution et la théologie de la coopération» dans le but de transcender «la disjonction entre darwinisme séculier et le fondamentalisme religieux».

Sous le thème Forgiveness, US \$ 4.5 millions pour «la recherche sur la nature et l'efficacité du pardon».

Sous le thème Freedom & Free Will, une bourse de 10 000 \$US accordée à une école de théologie pour «miner le réductionnisme neurobiologique» dans la science du cerveau et l'étude du libre arbitre.

Sous le thème Humility, une bourse de 126 000 \$US, accordé à un collège baptiste, pour l'étude de la psychologie de l'humilité.

Sous le thème New Concepts of God, 5.8 M \$US pour une programme sur l'impact de la religion et la spiritualité sur les sciences.

Sous le thème Prayer & Meditation, plusieurs bourses, totalisant quelques millions de \$US, pour des travaux sur l'efficacité de la prière.

Sous le thème Science and Religion, un programme de 7,2 M \$US pour l'institut Metanexus; une bourse de US \$ 5 millions pour étudier le cheminement spirituel de scientifiques; une bourse de 2 M \$US pour la science et le christianisme orthodoxe en Roumanie; un programme de 4 M \$US pour les «perspectives globales en sciences et spiritualité»; ainsi que plusieurs autres bourses de valeur importante.

Sous le thème Self-Control, des bourses totalisant 2,2 M \$US pour étudier l'efficacité de la modification de comportement dans la prévention du sida en Ouganda.

Sous le thème Spirituality and Health, des bourses totalisant 5,8 M \$US pour étudier la guérison par la spiritualité et sujets connexes.

Sous le thème Ultimate Reality, des bourses totalisant 8,8 M \$US pour étudier les fondements de la physique et de la cosmologie, y compris les implications philosophiques et théologiques.





Charles Taylor est-il compromis avec le Prix Templeton? (Suite)

Les anciens récipiendaires

La première récipiendaire du Prix Templeton, en 1973, fut la très controversée Mère Teresa, véritable icône de la charité chrétienne. Selon certains, y compris le pape Jean-Paul II qui l'a béatifiée en 2003, elle mériterait la qualification de sainte. Selon le journaliste Christopher Hitchens, auteur du Mythe de Mère Teresa, elle était une intégriste catholique dont la plus haute priorité était la propagation de

sa foi et de son image, et qui, en les propageant, faisait plus de mal que de bien. La lecture de la liste des autres récipiendaires du Prix Templeton est aussi révélatrice (voir encadré ci-dessous). La plupart de ces récipiendaires sont soit des scientifiques prônant un rapprochement entre science et religion, soit des prédicateurs, chrétiens surtout.

Quelques anciens récipiendaires du Prix Templeton



Mère Teresa (1973).

Sarvepalli Radhakrishnan (1975), philosophe et ancien président de l'Inde.

Billy Graham (1982), prédicateur évangélique américain.

Aleksandr Solzhenitsyn (1983), auteur russe qui préconise la thèse que l'athéisme mène nécessairement à la dégénérescence morale.

Carl Friedrich von Weizsäcker (1989), Paul Davies (1995), Ian Graeme Barbour (1999), John C. Polkinghorne (2002) et George F. R. Ellis (2004) pour leurs oeuvres mariant physique et théologie.

Charles Birch (1990), généticien australien qui voit dans la biologie le dessein de Dieu.

Kyung-Chik Han (1992), prédicateur évangélique presbytérien coréen.

Charles W. Colson (1993), ancien conseiller auprès du président américain Richard Nixon, incarcéré pour son rôle dans l'affaire Watergate et fondateur de Prison Fellowship, un mouvement évangélique oeuvrant en milieu carcéral.

Michael Novak (1994), «pionnier dans le domaine de la théologie économique».

William R. Bright (1996), fondateur de Campus Crusade for Christ, un mouvement évangélique oeuvrant en milieu académique.

Sigmund Sternberg (1998), facilitateur de rapprochement entre le Vatican et l'état d'Israël.

Holmes Rolston III (2003), écologiste et prédicateur presbytérien.

Charles H. Townes (2005), lauréat Nobel en physique (1964) qui prône le rapprochement entre science et religion.

John D. Barrow (2006), astrophysicien et coauteur (avec Frank J. Tipler) de The Anthropic Cosmological Principle. Le principe anthropique se rapproche des thèses téléologiques comme l'ID.

La coopération entre les organisations laïques est essentielle (suite)

MLQ
CITÉ LAÏQUE

Ensuite, tandis qu'un groupe doit prendre l'initiative et demander aux autres de se joindre à ses démarches en vue d'une action unitaire conséquente, il faut une direction collective. Souvent une personne est le moteur d'entraînement qui fonde une action, mais quand le travail et la direction ne sont pas partagés, le mouvement échoue à long terme.

Les plus grandes organisations, telles que la libre pensée, estiment souvent qu'elles ont moins à gagner qu'à perdre dans l'action unie. Je crois bien que les plus grandes organisations de la Secular Coalition for America vous diraient spontanément qu'elles ont beaucoup gagné à participer à un tel effort collectif. La plus grande association de libre pensée du monde entier est une goutte d'eau dans la mer, relativement à la population générale. Nous avons tous besoin les uns des autres.

Chaque mouvement peut rayonner davantage avec de nouveaux adhérents. La coopération qui ne menace pas la diversité permet de faciliter le recrutement et la mobilisation. Aux États-Unis, et j'imagine ailleurs, les adhérents adorent les actions concertées. Toutefois, il est possible d'abuser des bonnes choses. Des adhérents peuvent penser

qu'il serait préférable que les groupes de libre pensée, avec des structures et méthodes différentes, fusionnent. Pourtant, en général, la fusion servirait mal ces associations et leurs membres. Ce qui fait que l'Amérique est tellement religieuse, c'est la fragmentation des sectes religieuses et le développement de «niches» pour divers modes de croyance et de vie. Les Églises, pourtant, collaborent ensemble sur certains sujets et taisent les divergences quand il y a un réel besoin de coopération.

Certes, nous avons encore du chemin à faire dans nos efforts pour libérer la conscience de l'humanité, et notre recul récent démontre que nous, aux États-Unis, avons davantage à apprendre que bien d'autres sociétés. Notre démarche hésitante vers un mouvement de collaboration laïque n'a produit que le début d'un bloc de libres penseurs, mais c'est un accord une étape qui nous permet d'envisager des succès supplémentaires dans l'avenir.

Je crois fermement que si difficile que ce soit, nous devons trouver les moyens de nous unir dans l'intérêt de la majorité et de favoriser l'avancée des idéaux pour lesquels Thomas Paine et d'autres ont combattu.



openfieldstudio.com
Studio créatif

Projets graphiques





La coopération entre les organisations laïques est essentielle (Suite)

Coalitions laïques

En 2000, après des années d'effort, Herb Silverman a réussi à rassembler plusieurs des plus grands groupes en une association qui s'appelle Coalition for the Community of Reason ou CCR. Cette association a tenu deux réunions par an pendant deux ans avec les deux plus grandes organisations, connues pour leur hostilité mutuelle, lesquelles ont travaillé de concert pour empêcher toute action de la part de la Coalition, sous prétexte que les rencontres ne devaient servir qu'à des fins de discussion seulement. La charte de l'association donnait à toute organisation membre un droit de veto. Cette association existe encore sur papier - ou plus précisément sur le web - mais ne s'est pas réunie depuis 2002.

En novembre 2002, quatre organisations du CCR se sont rassemblées pour former un nouveau groupe, The Secular Coalition for America, qui se consacre à l'action politique et sociale. Aux États-Unis, il y a une différence légale significative entre de telles associations, et la participation des organisations d'éducation populaire, dont celle des membres fondateurs, est limitée par la loi. Cette alliance a commencé avec l'espoir de mettre en commun des fonds pour acheter un logiciel qui aiderait les organisations à communiquer avec leurs adhérents avec les représentants de l'État sur des sujets d'intérêt. Nous espérions réunir des fonds de \$10,000 \$ par an pour Capwiz (le logiciel). Notre budget est maintenant de \$100,000 \$ par an et à ce jour le groupe n'a toujours pas acheté ce logiciel et n'en a plus l'intention. A la place, en septembre 2005, la Coalition a embauché le premier lobbyiste pour la laïcité de l'État et a ouvert un bureau à la capitale, Washington D.C. Cette Coalition comprend maintenant sept organisations et, quand nous nous réunirons le mois prochain, nous considérerons deux demandes de candidature.

La Coalition fonctionne selon la règle de la majorité, mais traditionnellement les membres cèdent à l'objection d'un seul quand l'action semble nuire au groupe. Ce droit de

veto librement consenti nous a bien servis jusqu'au présent; nous verrons si cela continuera à faire ses preuves avec l'élargissement de notre association.

À la suite des élections de 2004, American Humanist Association (AHA) a demandé une réunion des diri-geants de tous les groupes de libre pensée. La réponse à ce qui s'appelle maintenant the Heads Meeting (la réunion de direction) a été presque unanime. Ils ont fait venir des orateurs de groupes de pression politiques et du Congrès (aux États-Unis, les hommes politiques qui parlent aux groupes athées risquent de ne pas être réélus, alors ces conférences se passent sans publicité).

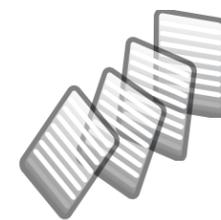


L'année dernière, Atheist Alliance a accueilli tous les groupes rationalistes pour un stage de relations avec les médias, car beaucoup d'entre nous en avaient fortement besoin. Le mois prochain, la Coalition laïque nous accueillera. Jusqu'ici c'est un événement annuel, avec l'espoir qu'un autre groupe reprenne le flambeau l'année suivante. Cela renforce l'esprit de coopération et donne à chaque groupe l'occasion de reconnaître le fait que ce qui aide l'un de nos membres nous aide tous.

Collaborer sans fusionner

Bien que notre situation soit loin d'être parfaite aux États-Unis à présent, et que les défis soient parfois différents en Europe, ces expériences peuvent nous donner des idées quand nous cherchons à établir un mouvement unitaire.

Avant tout, nous devons nous rappeler que la plupart de nos désaccords sont stratégiques, tandis que nos buts sont les mêmes. La coopération laïque a une valeur stratégique plus importante que presque toute erreur stratégique imaginable. Un effort d'unité est affaibli le plus souvent par la division davantage que par une erreur de stratégie.



Charles Taylor est-il compromis avec le Prix Templeton? (Suite)

Charles Taylor, récipiendaire 2007

Charles Taylor est philosophe catholique renommé, né à Montréal en 1931, auteur de plusieurs ouvrages dont Hegel, Sources of the Self et Varieties of Religion Today: William James Revisited. Il est récipiendaire de plusieurs distinctions dont la célèbre bourse Rhodes de l'Université Oxford (1952), conférencier marianiste (1997) à l'University of Dayton, une des plus importantes universités catholiques américaines, et le titre de Grand Officier de l'Ordre national du Québec (2000). Il a été quatre fois candidat néo-démocrate (sans gagner) aux élections fédérales dans les années 1960. Il a aussi conseillé le pape Jean-Paul II au sein du Club de Castel Gandolfo, là où le pape a sa résidence d'été.

Taylor compte utiliser l'argent du Prix dans la poursuite de ses études du rapport entre le langage et le sens linguistique d'un côté, et l'art et la théologie de l'autre, et dans le développement de liens entre sciences humaines et biologiques.

En tant que chrétien modéré, Taylor désapprouve bien sûr les intégrismes religieux. Mais il critique encore davantage le sécularisme qui exclurait la religion de la sphère publique, et la spiritualité de la science. Pour lui, la modernité doit englober la «dimension spirituelle» et le fait d'ignorer cette dimension serait dommageable pour la société. Selon Taylor, le rationalisme des Lumières voulait évacuer la morale et la spiritualité comme vétustes et anachroniques. On lui reconnaît donc ce préjugé classique du croyant incapable de concevoir la moralité sans croyance surnaturelle.

Dans une entrevue accordée en novembre 2006 au quotidien italien La Repubblica, Taylor explique comment il est possible, selon lui, de transcender les conflits tribaux: «c'est une vision religieuse, [...] parce que nous sommes tous des enfants de Dieu, et [...] il y a cette vision universaliste qui a, en l'occurrence, des bases profondément chrétiennes». Voilà une interprétation bien curieuse de l'histoire. Le christianisme, comme les autres religions, n'a-t-il pas été bien davantage cause de conflits que solution? La recherche de valeurs universelles – de droits humains, d'égalité, de libertés –, ne s'est-elle pas faite à chaque

époque contre la résistance assidue des autorités religieuses? Si chaque humain était, selon Taylor, un «enfant de Dieu», que dirait-il des incroyants qui ne reconnaissent pas l'existence de son dieu hypothétique? Sont-ils exclus de cette belle famille?

Dans des entrevues récentes, Taylor est particulièrement contrarié par les propos de Richard Dawkins, auteur de The God Delusion. Dawkins constate que la religiosité des croyants modérés sert à légitimer la foi des intégristes, étant donné qu'ils partagent la même idéologie théiste, même si les deux camps ne l'interprètent pas nécessairement de la même manière. Dans une entrevue transcrite sur le site de la Fondation, pour contrer cette observation fort raisonnable, Taylor sort le vieux canard associant l'athéisme avec le totalitarisme communiste, comme si les totalitaires et Dawkins s'inspiraient d'une idéologie commune.

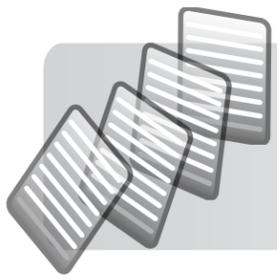
Le bilan

Le thème prédominant que l'on constate dans l'ensemble de ces considérations est la pseudoscience théologique bien plus que la science. La Fondation Templeton se réclame d'être apolitique et de ne pas faire de prosélitisme religieux. Pourtant, il est évident que cette Fondation promeut la théologie, et ce, en particulier chez les scientifiques.

Dans le discours de la Fondation et du Prix, il y a de multiples références à des qualités morales comme l'amour et le pardon et aussi de nombreuses mentions de la divinité, de la création, de «l'Esprit Universel» et ainsi de suite, qui seraient apparemment derrière ces qualités morales. On reconnaît ici -- tout comme chez Taylor -- ce qu'on peut appeler le créationnisme déiste ou créationnisme de la morale, le principe anti-scientifique au coeur du théisme et du déisme, selon lequel la morale serait d'origine divine, c'est-à-dire que c'est le «Créateur» qui aurait créé les principes moraux.

L'approche scientifique serait de chercher les origines de la morale humaine là où elle se manifeste, chez l'humain, dans l'évolution de ses comportements et de ses sociétés. Mais la Fondation ne s'y intéresse apparemment pas.





Charles Taylor est-il compromis avec le Prix Templeton? (Suite)

Pour résumer, on peut dire que la Fondation Templeton finance la recherche orientée par la propagande religieuse. Dans les activités financées par la Fondation, on constate de nombreux exemples d'embrouillement de la démarcation entre science et théologie. On voit mal comment un individu comme Mère Teresa, qui expliquait la douleur du cancer en phase terminale par des baisers de Jésus, ou Charles W. Colson et les autres prédicateurs récipiendaires du Prix, auraient pu contribuer à la science que le Prix Templeton prétend promouvoir. De toute évidence, l'excellence académique n'est pas sa première préoccupation.

Dans la mesure où le Prix peut être assimilé à un prix académique, le philosophe Charles Taylor est mieux qualifié que bon nombre des anciens récipiendaires. Mais chez Taylor aussi, l'aspect théologique est très fort, et même rehaussé d'une athéophobie marquée. C'est un ami des religions, mais pas un ami de la laïcité.

La prétention d'attribuer le Prix Templeton sans distinction de croyance paraît incompatible avec son but déclaré, cette déclaration étant fortement imbue de théisme, ou du moins de déisme. La Fondation pourrait facilement faire un pas important vers la résolution de cette contradiction en suivant le très pertinent conseil de Harold Kroto, lauréat Nobel en chimie en 1996, que le prochain Prix soit accordé à Richard Dawkins.

Implications pour la laïcité

Ces deux événements presque simultanés – la nomination de Charles Taylor à la commission parlementaire chargée d'étudier les accommodements religieux, et l'octroi du Prix Templeton au même individu – ne peuvent qu'être inquiétants pour ceux et celles qui reconnaissent l'importance de la laïcité.

En effet, cette commission aura le mandat de bien définir la question des accommodements religieux, sonder les opinions de la population québécoise, et finalement de formuler «des recommandations au gouvernement afin que les pratiques d'accommodements soient respectueuses des valeurs communes des Québécois». Cette commission dira donc au gouvernement si les accommodements religieux sont recevables ou non, et dans quelle mesure. Les enjeux sont majeurs.

Dans le décret de création de la commission, on lit au tout début qu'une des valeurs fondamentales de la société québécoise est «la séparation de l'Église et de l'État». La laïcité est donc parmi les plus hautes priorités du mandat de cette commission. Taylor a une vision plutôt multiculturaliste, ce qui laisse présager une approche plus communautaire que laïque. Bien plus qu'un simple croyant, il a acquis, de par ses travaux et activités, le statut de porte-parole catholique. Ses opinions concernant la place de la religion dans la société moderne implique une position antilaïque. Et il vient de recevoir une immense bourse d'une Fondation notoire pour sa promotion de la théologie en milieu scientifique. Les implications pour la laïcité au Québec ne sont pas reluisantes.

Conclusion

Où est le problème? diront certains. Il ne s'agit pas de fonds publics. Que John Templeton donne son argent à qui il veut! Mais lorsque la somme est considérable, que le bénéficiaire de cette somme joue un rôle important d'intérêt public et influent au niveau des lois et de la laïcité, et, qu'en plus, le donateur et le bénéficiaire sont reconnus pour leurs orientations proreligieuses et implicitement antilaïques, il y a effectivement lieu de s'inquiéter.

Il y a lieu aussi de demander si Taylor n'est pas dans une position de conflit d'intérêts. À mon avis, Charles Taylor a le devoir éthique de démissionner de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles, et le premier ministre Jean Charest a le devoir de lui demander cette démission.



Tenez-vous informés des interventions du MLQ avec le bulletin électronique *L@ïcité* Pour recevoir ce bulletin gratuitement, communiquez votre adresse de courriel à : annonce@mlq.qc.ca



La coopération entre les organisations laïques est essentielle

Bobbie Kirkhart

L'ex-présidente de l'association américaine Atheist Alliance, Bobbie Kirkhart, était de passage à Paris le 14 janvier dernier pour rencontrer les représentants de la Libre Pensée française. La militante de la laïcité a tracé un portrait des succès et des difficultés que connaissent les libres penseurs américains qui cherchent à unifier leurs forces. Sa communication est riche d'enseignements tout autant pour nous, au Québec, qui ignorons tout du mouvement de libre pensée chez nos voisins du Sud.

«L'érosion des idéaux laïques de nos pères est la preuve que nous savons encore trop peu comment préserver ou conquérir la laïcité de l'État. Tout enseignant sait que l'étudiant apprend mieux en observant, alors la question est de savoir «Comment pouvons-nous aider à reconstruire et à préserver des États laïques?»

J'ai passé une grande partie de ma vie à apprendre à partir des exemples européens de laïcité. Ma question aujourd'hui est «Comment puis-je vous rendre service; ai-je également quelque chose à vous enseigner?» Y a-t-il dans l'expérience des libres penseurs des États-Unis des leçons bénéfiques pour nos amis européens?

Je crois ceci : il est impératif que les Européens favorisent une plus grande coopération entre vos différents groupes de libre pensée. Lorsque l'Église catholique planifie encore une autre attaque contre la constitution séculière de l'Union Européenne, les prêtres et les évêques de chaque pays avancent de concert. Les Libre Penseurs n'ont pas, ni ne désirent, une telle discipline, mais il est tout de même temps que nous développiions acquériions suffisamment de sérénité pour coopérer avec nos partenaires. Votre histoire récente démontre que la libre pensée en est bien persuadée.

Bien que nos efforts soient hésitants, nos gains difficiles, nous avons quand même un mouvement unitaire naissant aux États-Unis. J'ai eu l'honneur de collaborer à des efforts de travail en commun et je pense qu'un compte rendu des succès et des échecs pourra vous être utile.

Sortir du placard

Le premier effort de coopération a été fait par la «Society of Evangelical Agnostics», fondée par mon ami Bill Young en 1975. Bill a maintenu et distribué un annuaire aux membres

associés. Chaque nouvel adhérent recevait une liste de toutes les associations de libre pensée du pays dont Bill connaissait l'existence. Une telle initiative a duré 12 ans et a aidé les militants à se rencontrer et à travailler ensemble. Elle n'a pas eu de suite en raison du fait que la mauvaise santé de Bill l'a obligé à réduire son travail pour la libre pensée.

Aux États-Unis, où tant d'athées et de libres penseurs vivent «dans le placard», par peur de compromettre leur emploi, leurs amitiés, et même parfois leur sécurité, un tel recensement d'associations était un énorme pas en avant. Dans tout environnement, cela facilite la communication entre les groupes. Si la sa responsabilité avait été partagée entre plusieurs personnes, l'outil existerait sans aucun doute il serait encore et continuerait d'être utilisé aujourd'hui.

En 1998, Marie Caste a fondé une association dont l'acronyme est CART (Coalition for the Advancement of Rational Thinking). Il s'agissait uniquement d'une liste électronique sur abonnement des «leaders» et porte-parole de leurs organisations respectives. Chaque association était invitée à y afficher un communiqué de presse, donnant l'occasion aux autres d'y ajouter une signature, si elles le souhaitaient. Malgré ma répugnance à citer George W. Bush, c'était «une coalition de bonnes volontés».

Marie Castle est une personne douée, une rédactrice prolifique, et ses communiqués étaient de longues et fougueuses dénonciations des atteintes à la raison. La longueur de ces communiqués décourageait les groupes autres que Athéiste Alliance - dont Marie était la dirigeante à cette époque. Et le découragement a mené à l'échec d'une bonne idée.

